

vers le ciel, de ce saint évêque Bourget écrite à moi, qui dois être le sauveur de mon peuple, sous la direction du Saint-Esprit, et ce saint me dit dans cette lettre que j'ai une mission à remplir. Cette grande mission est de délivrer le monde entier ; mais d'abord je dois délivrer le peuple métis que j'aime tant, qui est ma chair et mon sang, qui vit dans mon cœur."

C'est par de tels moyens qu'il fascina un grand nombre de ses pauvres et crédules partisans: en terrorisant et en faisant prisonniers ceux qui, comme moi, ne voulaient pas se laisser tromper par sa prétendue mission divine.

Riel a gardé sous son autorité un bon nombre d'hommes bons, hourêtes et loyaux qui souhaitaient avec ardeur trouver les moyens de sortir de la position désagréable, fautive et dangereuse dans laquelle ils se trouvaient, mais qui se trouvaient sans pouvoir dans ses mains ou sous son influence, croyant qu'il était commissionné par Dieu.

Au nombre de ceux qui, à ma connaissance personnelle, ont été déçus et gardés en soumission, soit par fascination et superstition, soit par crainte personnelle de perdre la vie à chaque instant, pour eux-mêmes, leurs femmes et leurs enfants ou leurs amis, se trouvaient: Joseph Arcand, Alexandre Cadieux, Emmanuel Champagne, Joseph Delorme, Maxime Dubois, Philippe Gariépy, Pierre Gariépy, Pierre Henri, Alexis Laboumarde, Maxime Lépine, Albert Monkman, Moïse Ouellette, Moïse Parenteau, Pierre Parenteau, Daniel Parenteau, Ignace Poitras, Ignace Poitras, fils, Jean-Baptiste Bocheleau, James Short, François Tourond, Patrice Tourond, Baptiste Vandal, Pierre Vandal et plusieurs autres.

Pour montrer combien sont peu dignes de foi les rapports ou procès-verbaux qu'on tenait des assemblées et procédures du Conseil, je dirai que Riel, pour plonger ses partisans, qu'ils y consentissent ou non, aussi profondément que possible dans le danger afin de les maintenir sous son pouvoir, fit adopter par le Conseil une motion déclarant que toute procédure faite devant le Conseil serait considérée comme ayant été faite unanimement, et que tous les noms devaient être inscrits comme présents à chaque assemblée, que les personnes fussent présentes ou non ; de sorte que par ce nouveau moyen il réussit à impliquer des hommes qui étaient innocents en les forçant de lui obéir, et les rendit autant que possible responsables de ses actes, car je déclare que Riel formait le Conseil tout entier, et que les soi-disant membres de son Conseil n'étaient que de simples instruments dans ses mains ; il ordonnait, passait et faisait tout ce qui lui plaisait, et menaçait de mort tous ceux qui osaient s'opposer à lui. Je puis ici expliquer la présence de noms sur un document très important qui se trouve aujourd'hui entre les mains du gouvernement. Riel ordonna à Maxime Lépine et à moi-même d'aller trouver le major Crozier et lui demander sa reddition, et me remit la lettre qui devait être donnée au major. Lépine et moi fûmes obligés d'y aller, nous n'osions pas refuser ; mais quel ne fut pas notre étonnement lorsque après avoir examiné la lettre nous vîmes nos noms parmi ceux des signataires. Nous vîmes de suite que c'était un plan de Riel de nous compromettre sans espoir de justification. Nous déterminâmes de ne pas livrer la lettre.

Je la donnai à Lépine qui, je suppose, la remit à Riel, car elle a été trouvée dans d'autres papiers avec lesquels elle avait sans doute été mise dans l'intention de compromettre tous ceux dont elle portait les noms. Je suis pleinement convaincu que le livre des minutes du prétendu conseil de Riel a été, dès le début, régulièrement préparé dans le but de compromettre les gens de manière à les forcer de s'enfoncer ou de surnager avec Riel, et je n'hésite pas à dire qu'il a été laissé, dans le même but, en un endroit où il pouvait tomber entre les mains du gouvernement.

Le soir même où Maxime Lépine et moi fûmes envoyés pour demander la reddition de la police à cheval, Riel, dans un discours des plus violents, incita les gens à prendre le Fort-Carleton. "Voilà le bon temps, criait-il, allons venger la mort de Goulet," (parlant de Goulet qui perdit la vie en se noyant dans la rivière Rouge à Winnipeg en essayant d'échapper aux volontaires canadiens qui lui donnaient la chasse, peu de temps après l'arrivée des troupes à Fort Garry en 1870). Tout le monde était très excité après cette harangue. Maxime Lépine et Moïse Ouellette s'interposèrent entre Riel et le peuple excité, et au grand péril de leur propre vie l'empêchèrent d'atteindre son but : une attaque de nuit contre le Fort-Carleton, contre qui aurait résulté en un massacre épouvantable de gens innocents et inoffensifs.